

PROCES VERBAL SEANCE DU 2 juillet 2014

Le 2 juillet 2014, à 21 h , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents Mmes ABRAHAM Marylène, ARNAUD Chantal, BACHELOT Stéphanie, DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, PASCUAL Lisa, Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LÉCUYER Emmanuel, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL Gérald, NERDEUX Pascal,

Absents : LETARD Carole, PEYRAT Michel

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

1. Urbanisme
2. Tarif rentrée scolaire 2014/2015 : cantine, garderie, transport
3. Renouvellement des contrats des employés
4. Point sur les Rythmes scolaires
5. Ecole : travaux divers
6. Délégué Saviton, correspondant défense
7. Isolation MAM, et DP pour travaux
8. Rapport d'activité du SIEGE
9. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour : indemnités du maire

1- Urbanisme :

- **PA 027 014 14 A0001M1** : permis modificatif Altitude Lotissement pour lotissement rue de la Croix aux loups. La modification concerne la surface revêtue dans les entrées qui ne serait plus réalisée par l'entreprise dans le cadre des travaux communs. Considérant que cette modification permettra davantage de souplesse pour l'implantation des maisons et des entrées, le Conseil municipal donne son accord.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

2 – Ecole : Tarif rentrée Scolaire 2014/2015 : cantine, garderie, transport

Madame le maire rappelle qu'afin de faciliter la vie des familles, la commune a mis en place depuis de nombreuses années 3 services que sont la cantine, la garderie, le transport vers l'école. Ces services sont financés d'une part par les impôts et d'autre part par la participation des familles. Leur but est d'aider les familles dans leur organisation quotidienne et restent bien sûr facultatifs.

Mme le Maire rappelle les tarifs actuels réglés par les parents (votés pour septembre 2013) :

- Cantine : 3.20€ le repas
- Garderie : 1.40€ par plage de garderie
- Forfait annuel familial transport scolaire primaire : 38 €

Elle rappelle également le coût de chaque service lorsqu'on ajoute les frais de personnel, ce qui donne le récapitulatif suivant :

	Prix unitaire payé par les familles	Coût unitaire avec frais de personnel	Ecart unitaire pris en charge par les impôts
Cantine par repas	3,20 €	6.15 €	2,95 €
Garderie par plage	1,40 €	2,45 €	1,05 €
Transport par an, par famille	38 €	268 €	230 €

Nota : il faut également ajouter à ces tarifs l'électricité, l'eau, le chauffage... pour la cantine et la garderie.

Une longue discussion porte sur le transport scolaire. A la rentrée 2014, plusieurs familles utiliseront le transport scolaire uniquement le mercredi et ont demandé si elles pouvaient bénéficier d'un tarif spécial.

Considérant :

- Que des familles n'utilisent déjà le transport qu'occasionnellement voire très rarement
- Qu'un forfait « spécial mercredi » entraînerait la demande d'autres forfaits spécifiques
- Que la carte de transport délivrée par Transbord ne pourrait pas être différenciée

- Que la gestion quotidienne (pointage systématique des enfants) entraînerait des frais supplémentaires
- Que le tarif appliqué à la famille reste très faible au regard du service rendu, qui reste un service facultatif,

Le Conseil municipal décide de ne maintenir qu'un seul forfait quel que soit le nombre de jours d'utilisation du transport.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée 2014/2015 :

- Tarif cantine : 3,40 €
- Tarif garderie : 1,50 €
- Forfait annuel familial de transport scolaire : 42 €

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

3- PERSONNEL :

a) Renouvellement contrats personnel

- Le contrat de **M. MOREL** se termine le 30 juin 2014. Après discussion le conseil décide de renouveler son contrat, dans les mêmes conditions jusqu'au 30 août 2015.

Avis favorable 13 Votants 13 pour

- Le contrat de **Mme GREGOIRE** se termine le 31 Août 2013. Mme GREGOIRE a précisé à Mme Le Maire son souhait de diminuer de 1h30 par jour ses heures affectées au ménage.

Mme le Maire lui propose d'effectuer le ramassage scolaire du mercredi à partir de la rentrée 2014 (dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires) Mme GREGOIRE a accepté.

Après discussion, le conseil décide de renouveler son contrat jusqu'au 31 août 2015, dans les conditions suivantes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 10h30 à 14h30 travail cantine
 Mercredi : 8h – 8h45 et 11h45 à 13h45 transport scolaire
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h30 à 18h30 : ménage
 Ménage Salle des Charitons : 1h par semaine

Son contrat sera établi sur la base de 26,75 heures de travail par semaine sur 37 semaines de travail soit une moyenne hebdomadaire annuelle de 21.5h. L'agent sera rémunéré à l'indice brut 334.

Avis favorable 13 Votants 13 pour

- **Le contrat de Melle OTT** se termine le 31 août 2014. Après discussion le conseil décide de lui établir un nouveau contrat à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 Août 2015.

Mme OTT accepte une augmentation de ses horaires de travail en remplacement du Mme GREGOIRE .

Sa durée hebdomadaire de travail sera de 21 H 00 sur les services de cantine , garderie et ménage de l'école + 30 mn de ménage à la mairie sur 37 semaines de travail.

Son contrat sera donc établi sur la base de 21.5h de travail par semaine sur 37 semaines de travail soit une moyenne hebdomadaire annuelle de 17,5h. L'agent sera rémunéré à l'indice brut 310.

Avis favorable 13 Votants 13 pour

- **Horaires de Mme BELLAMY Sandrine et CAHON Marie Bernadette :**

L'application de la réforme des rythmes scolaires entraîne une augmentation du nombre d'heures de présence des ATSEM au sein de l'école.

Les 5 heures nouvelles du mercredi matin se répartiront comme suit :

Garderie : de 7h30 à 8h30
 Accompagnement classe de 8h30 à 11h45
 Garderie de 11h45 à 12h30

Une Atsem sera présente par mercredi. Mme CAHON et Mme BELLAMY travailleront un mercredi sur deux. Le reste de leur emploi du temps est inchangé.

Durant la première année scolaire de mise en application de la réforme, ces heures seront rémunérées en heures complémentaires.

Avis favorable 13 Votants 13 pour

4- Point sur les rythmes scolaires :

Rappel de la demande de dérogation :

- La demi-journée d'école supplémentaire sera le mercredi matin de 8h45 à 11h45.
- La plage de midi sera élargie d'un quart d'heure chaque jour
- Les 2 heures d'activités périscolaires seront le mardi de 14h30 à 16h30 pour les PS, MS, GS et CP et le jeudi pour les CE1, CE2, CM1 et CM2.
- Les horaires des lundi et vendredi seront 8h45-11h45 puis 13h45-16h30
- Les horaires pour le mardi et le jeudi seront 8h45-11h45 puis 13h45-14h30 ou 16h30 selon le groupe

Organisation du mercredi après-midi :

Afin de faciliter l'organisation des parents, il sera proposé une garderie péri-scolaire le mercredi matin à partir de 7h30 et le midi de 11h45 à 12h30. Le circuit de transport par bus sera assuré le matin et le midi. Les enfants qui iraient le mercredi à Acquigny pour l'accueil au centre de loisirs pourront être déposés par le bus.

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) pour la commune d'Amfreville sur iton a été envoyé le 30 juin à la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) qui le transmettra pour avis, à la DASEN (Direction académique des services de l'Education nationale) et à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Après validation par ces instances au sein du GAD (groupe d'appui départemental), une convention sera rédigée par la DDCS puis adressée, pour signature, à la mairie.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse du rectorat sur notre proposition d'horaire.

Contenu des activités :

Plusieurs animateurs ont été contactés afin d'offrir diverses activités manuelles, culturelles et sportives aux élèves, organisées en modules.

Les activités seront encadrées de la façon suivante :

- par 1 animateur principal selon le thème
- par un animateur BAFA, recruté par la CASE,
- par les ATSEM de la commune,
 - 2 pour la classe maternelle (le mardi PS à CP),
 - 1 pour le primaire (le jeudi CE1 à CM2)

Le détail sera fourni lorsque tout sera finalisé.

Tarif des activités :

Le Conseil souhaite conserver des capacités d'investissement pour les travaux communaux. Le financement des rythmes scolaires va alourdir les frais de fonctionnement, et réduire notre capacité d'investissement. Après discussion, le Conseil décide qu'une participation financière sera demandée aux parents pour financer la mise en œuvre des activités. Des subventions sont espérées mais leur montant total n'est pas connu pour l'instant.

La participation des familles s'élèvera à 6 € par enfant et par mois soit 60 € pour l'année scolaire, à régler en une fois avant le 31 décembre 2014. Les enfants qui ne participeront pas devront quitter l'école à 14h30.

Avis favorable : 13 Votants 13 pour

5- Ecole – travaux divers

Pour occuper les enfants pendant les récréations pluvieuses, on propose d'acheter un video projecteur à installer dans la salle d'activités.

Avis favorable : 13 Votants 13 pour

Entretien : le perron de la cantine est à réparer des devis de maçonnerie seront demandés pour que les travaux soient réalisés au cours de l'été.

Avis favorable : 13 Votants 13 pour

Beaucoup de travaux de peinture seront réalisés par les jeunes encadrés par Monsieur Morel pendant les vacances.

6- Délégués aux syndicats

A l'unanimité, le conseil municipal décide que ces désignations soient faites à main levée.

• SAVITON (travaux en bordure de l'Iton, communes, riverains, industriels, d'Evreux à Acquigny)

1 Délégué : José Deruelle

1 Suppléant : Stéphanie Bachelot

Mme le Maire précise qu'en septembre, le SAVITON nommera 1 titulaire et 1 suppléant représentant à la fois les communes d'Amfreville sur Iton, Acquigny et La Vacherie.

• CORRESPONDANT DE LA DEFENSE

1 Délégué : Patrick Lambert

7- Maison des Assistantes Maternelles :

7-1 Isolation extérieure :

Dans le cadre de la consultation, 4 devis ont été reçus pour les travaux d'isolation extérieure.

Le descriptif de la demande était le suivant :

- isolation des murs extérieurs.
- reprise des descentes de gouttières en zinc
- finition soignée
- délai de réalisation avant l'hiver 2014/2015

	Bis-rénovation	Confort-thermique	Linand-projection	Bernay-Peinture- isolation
Résistance thermique	4	4	-	3.95
Type isolant	Laine de roche	Laine de verre	Polystyrène Parex-Lanko	Polystyrène expansé
Epaisseur	14 cm	14 cm	14 cm	15 cm
Finition	Bardage béton composite	Clin vinytherme	Enduit hydraulique gratté	Stolitt (enduit avec élasticité élevée)
Reprise gouttières	Remplacement pas des gouttières PVC	Dépose et repose	-	Dépose – fixateur et peinture - repose
Autres prestations			-	- Remise en état de la façade existante - peinture 2 conduits cheminée - traitement du soubassement
Respect du délai	oui	oui	?	oui
Prix	30.291,78 € HT	30.808,32 € HT	19.845 € HT	28.450,80 € HT

Après analyse des devis, le Conseil décide de choisir l'entreprise la mieux disante, Bernay Peinture, pour un montant de 28.450,80 € HT et autorise Madame le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Des renseignements seront pris concernant l'obtention de subventions.

Avis favorable : 13 Votants 13 pour

7.1-Assainissement :

L'étude de sol a été réalisée, mais il reste à choisir la solution pour réduire la place occupée. Des devis seront demandés pour réaliser cette prestation.

8- Rapport d'activité du SIEGE :

Après présentation, le rapport a été approuvé à l'unanimité.

9- Taux des indemnités du maire

Madame Lenfant perçoit une indemnité de rapporteur de la commission voirie à la CASE.

Elle propose donc au Conseil de diminuer son indemnité de maire du montant de l'indemnité perçue par la CASE, en passant de 31 % de l'indice 1015 de référence à 17 % de cet indice.

Avis favorable : 13 Votants 13 pour

10 – Questions diverses :

- Des **potelets** seront installés le long du trottoir opposé à l'école, afin d'éviter que des camions ne doublent le bus scolaire en roulant sur le trottoir.

Des devis seront demandés en vue que les travaux soient réalisés avant la rentrée scolaire. Le montant de ces travaux ne devra pas excéder 600 € HT.

Une demande de subvention au titre des amendes de polices sera émise

Avis favorable : 13 Votants 13 pour

Le nettoyage du bassin à la Mare-Hermier sera fait prochainement.

- Les travaux d'amélioration du ruissellement rue du Vieux Lavoisier seront réalisés en septembre.

- La reprise de chaussée rue de la Corderie et rue des Forrières avec pose d'un caniveau rue des Forrières est prévue mi juillet.

La séance est levée à 0h15